

PLAN SIMPLE DE GESTION CONCERTÉ

Forêts de la Terre de Peyre

501 ha 61 a 22 ca



**Association syndicale libre de gestion des forêts
de la Terre de Peyre**

Durée d'application : 15 ans (2014 – 2029)

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	1
RENSEIGNEMENTS GENERAUX	3
1.1 La forêt.....	3
1.2 Le propriétaire.....	3
1.3 Le gestionnaire	3
1.4 Le rédacteur du plan simple de gestion	3
1.5 Régimes et périmètres particuliers auxquels est soumise la propriété (article R.222-5f du code forestier).....	4
LE MILIEU NATUREL.....	5
2.1 Le relief.....	5
2.2 Le climat	5
2.3 La géologie et les sols.....	6
2.4 Les stations forestières	6
2.5 La faune, la flore, la richesse écologique.....	7
2.6 Les dégâts de gibier	7
2.7 Le contexte phytosanitaire	8
2.8 Les enjeux environnementaux et paysagers	8
2.9 Les incendies	8
2.10 Les risques naturels.....	8
LE MILIEU HUMAIN	9
3.1 Les enjeux économiques.....	9
3.2 La chasse	9
3.3 Le pâturage.....	12
3.4 La fréquentation de la forêt.....	12
3.5 Les enjeux sociaux liés à la forêt	13
LES EQUIPEMENTS DE LA FORET	14
4.1 La voirie.....	14
4.2 Les places de dépôt.....	14
4.3 Les équipements de protection contre les incendies.....	15
4.4 Les équipements cynégétiques	15
4.5 Les équipements sylvopastoraux.....	15
4.6 Les équipements touristiques	15
LES PEUPELEMENTS FORESTIERS.....	16
5.1 Historique de la forêt et de sa gestion	16
5.2 Analyse de l'application du plan simple de gestion précédent.....	16
5.3 Parcellaire forestier.....	16
5.4 Les essences forestières.....	16
5.5 Les types de peuplement.....	17
OBJECTIFS DU PROPRIETAIRE	27
6.1 Objectifs.....	27
6.2 Stratégie de gestion des populations de gibier faisant l'objet d'un plan de chasse	27
REGLES DE GESTION.....	29
7.1 Règles de culture.....	29
7.2 Vue globale des parcelles de l'ASLG des forêts de la Terre de Peyre	34
7.3 Fiches individuelles	36
7.4 Tableau synthétique des coupes	37
7.5 Tableau synthétique des travaux.....	38

PREMIERE PARTIE RENSEIGNEMENTS GENERAUX

1.1 La forêt

Le présent plan simple de gestion (PSG) est un document concerté établi sur des parcelles appartenant à différents propriétaires. Au total, 501,6122 ha ont été regroupés sur dix communes, la forêt est ainsi morcelée.

Département	Cantons	Commune(s)	Superficie (par commune)		
			ha	a	ca
Lozère	Aumont-Aubrac	Aumont-Aubrac	35	83	52
		Javols	263	39	61
		La-Chaze-de-Peyre	15	38	63
		Sainte-Colombe-de-Peyre	49	40	03
		Saint-Sauveur-de-Peyre	65	83	69
	Marvejols	Saint-Léger-de-Peyre	6	09	00
		Recoules-de-Fumas	48	50	17
		Le Buisson	1	90	42
	Saint-Alban-sur-Limagnole	Serverette	14	68	93
	Saint-Amans	Ribennes	0	57	22
		Surface totale	501	61	22

1.2 Le propriétaire

Le présent document est établi pour le compte de l'association syndicale libre de gestion (ASLG) des forêts de la Terre de Peyre. Cette dernière regroupe 47 propriétaires ou entités (indivisions, Société civiles...) différentes. Les noms de tous les propriétaires sont consultables en annexe 2.

1.3 Le gestionnaire

Les gestionnaires actuels de ces forêts sont ses propriétaires, adhérents de l'ASLG des forêts de la Terre de Peyre. Un gestionnaire professionnel sera vraisemblablement choisi suite à l'agrément du PSG groupé afin d'assister l'ASLG dans la mise en œuvre des opérations prévues.

1.4 Le rédacteur du plan simple de gestion

Le présent plan simple de gestion a été rédigé par M. Vincent GARAUD – 06 66 23 87 47 – 415 chemin des Traverses / 07200 Lachapelle-sous-Aubenas.

1.5 Régimes et périmètres particuliers auxquels est soumise la propriété (article R.222-5f du code forestier)

La forêt est-elle en totalité ou en partie soumise à un régime conservatoire au titre du Code Général des Impôts ?

Réduction de droits de mutation à titre gratuit (art. 793) :	Oui	Non
Réduction d'assiette pour l'I.G.F. et/ou l'I.S.F. (art. 885 H) :	Oui	Non
Réduction d'impôt pour les investissements en forêt (art. 199 decies H) :	Oui	Non

Deux propriétaires adhérents de l'ASLG sont concernés (51 parcelles cadastrales) par un certificat « Sérot Monichon », donnant droit à une réduction des droits de mutation à titre gratuit (Certificats n°20-048-1996 et 001-91-048).

De même, un propriétaire bénéficie d'une réduction d'assiette pour l'Impôt de solidarité sur la fortune (ISF) pour trois parcelles cadastrales (Certificat n°11-048-2000).

Les références des parcelles considérées sont inscrites en annexe 1 et les certificats sont joints au présent PSG (annexe 9).

Enfin, la présence d'un monument historique concerne certaines parcelles de l'ASLG des forêts de la Terre de Peyre : Les vestiges archéologiques de la commune de Javols (code 0760100). Les parcelles concernées sont identifiées dans l'annexe « état des parcelles cadastrales constituant le fonds ». Les opérations de gestion prévues sur ces parcelles prennent en compte ce fait.

Aussi, l'agrément du présent PSG est demandé au titre des articles L122-7 et L122-8 du code forestier.

DEUXIEME PARTIE

LE MILIEU NATUREL

2.1 Le relief

Les forêts de l'Association Syndicale Libre de Gestion des Forêts de la Terre de Peyre sont situées sur le plateau occidental de la Margeride.

Cette partie est caractérisée par un relief dans l'ensemble assez peu marqué hormis sur les communes de Saint Léger de Peyre et au sud de Saint Sauveur de Peyre au niveau des Gorges de l'Enfer. Localement, la présence de cours d'eau ou de petits mamelons peut impliquer des pentes un peu plus accentuées.

Le relief correspond souvent à des modelés alvéolaire ou collinéen caractérisés par des successions de versants à pente faible, des rentrants peu prononcés et des épaulements.

Au vu de ces conditions topographiques, l'exploitation mécanisée est ainsi envisageable sur une part conséquente du territoire.

Sur un périmètre si vaste, l'ensemble des expositions peut être rencontré mais leur influence est moins marquée que dans des secteurs plus montagneux.

Sur la communauté de communes de la Terre de Peyre, l'altitude oscille entre 930 et 1179 mètres (Roc de Peyre).

Sur le périmètre élargi de l'ASLG, elle oscille entre 700 mètres (commune de Saint Léger de Peyre) et 1300 mètres sur la commune du Buisson.

En moyenne, l'altitude est proche de 1000 mètres.

2.2 Le climat

Le climat du secteur est à caractère montagnard, rude, froid et relativement sec.

Les hivers sont froids et longs, les jours de gelée fréquents. La neige est également assez fréquente et parfois abondante. Lorsqu'elle est chargée d'humidité venant du Sud, la neige peut être très lourde et occasionner des dégâts dans les peuplements forestiers et plus particulièrement dans ceux qui n'ont pas bénéficié d'éclaircies. Lors de l'hiver 2008-2009, de nombreux bris de cime ont été constatés dans les peuplements où les arbres étaient fins, de faible diamètre et très serrés.

La température moyenne annuelle est de 7 à 7,5°C (moyennes trentenaires 1980-2010). En hiver, des températures extrêmes allant jusqu'à -20°C peuvent être observées assez fréquemment. Lorsque les gelées sont fortes et prolongées, elles sont néfastes aux arbres et plus particulièrement aux jeunes sujets plus sensibles aux très faibles températures.

Les niveaux de température observés impliquent des saisons de végétation courtes, parfois de fin mai à octobre, ce qui limite la production forestière.

En ce qui concerne les précipitations, on observe un gradient décroissant d'Ouest en Est.

La partie ouest (le Buisson, Prinsuejols) bénéficie d'un niveau de précipitations relativement conséquent de l'ordre de 1000-1100 mm par an dont une partie sous forme de neige, en raison de l'influence atlantique dont elle bénéficie. La partie la plus à l'est (Serverette, Fontans) présente en revanche des niveaux de précipitations proches de 800-850 mm par an.

En période estivale (juin, juillet, août), la quantité moyenne des précipitations est de l'ordre de 200 mm, ce qui est relativement faible. Il n'y a pas de différence marquée de précipitations à cette période sur l'ensemble du territoire.

En moyenne, la différence entre l'évaporation des arbres sur les mois de juin-juillet-août et les précipitations sur le territoire à la même période est négative : 150-180 mm sur 3 mois. Les années pluvieuses, cette différence est réduite voire nulle en cas de fortes précipitations (orages d'été fréquents). Elle s'accroît les années sèches, ce qui peut engendrer des périodes difficiles pour les peuplements forestiers.

Globalement, le niveau de précipitations sur le territoire de l'ASLG des Forêts de la Terre de Peyre est correct, sans être très favorable. La quantité de précipitation estivale relativement faible peut être compensée lorsque les sols sont assez profonds avec une réserve en eau conséquente. Dans le cas contraire, il faudra plutôt privilégier des essences peu exigeantes en eau, comme les pins.

Des cartes synthétiques concernant le climat sont disponibles en annexes 3, 4, 5 et 6.

2.3 La géologie et les sols

Les roches mères rencontrées sur le territoire de l'ASLG des Forêts de la Terre de Peyre sont en très grande majorité des roches acides. Un filon calcaire est présent sur la commune de Recoules de Fumas mais ne concerne que quelques parcelles.

La roche mère dominante est le granite porphyroïde. Il s'agit d'une roche à texture grenue (formée de grains) avec des inclusions de cristaux de feldspath qui lui valent le nom de « granite à dent de cheval ». Ce granite se désagrège en arène sableuse, souvent graveleuse, sujette à l'érosion.

On retrouve également le leucogranite dans le secteur de Saint-Sauveur de Peyre, d'Aumont-Aubrac, du Fau de Peyre. C'est également une roche grenue mais ses cristaux sont beaucoup plus fins que ceux du granite porphyroïde. Il est très dur et s'altère en se cassant, produisant au final des textures plus fines.

Enfin, par endroits, il est possible d'observer dans certaines propriétés des schistes et micaschistes. Ces roches métamorphiques (produites dans des conditions de fortes pressions et températures) sont constituées de feuilletés. En se décomposant, elles produisent essentiellement des limons assez riches d'un point de vue minéral et intéressants pour le stockage de l'eau dans les sols.

La majorité des sols rencontrés sont des sols avec une importante composante sableuse. Le sable permet un enracinement facilité des racines et une bonne circulation de l'oxygène. En revanche, les sols sableux sont assez pauvres en éléments minéraux et sont très drainants. La réserve en eau de ces sols est alors assez limitée.

La profondeur des sols peut cependant compenser cette particularité.

2.4 Les stations forestières

Le guide des stations forestières de Margeride Lozérienne a été utilisé pour la description des différentes parcelles des adhérents de l'ASLG.

Les groupes de stations les plus fréquemment rencontrés sont :

Groupe 10 : « Landes, peuplements feuillus ou résineux sur sol moyennement profond, en dessous de 1200 mètres d'altitude », caractérisé par des sols sur roche granitique de l'ordre de 30 à 50 cm de profondeur.

Il s'agit du groupe de station très majoritaire sur le territoire. On retrouve également localement d'autres groupes, à savoir :

Groupe 6 : « Landes ou peuplements résineux en conditions défavorables », caractérisé par des sols généralement de faible profondeur, à faible rétention en eau, accentuée par la position topographique asséchante.

Groupe 4 : « Landes à genêt purgatif boisées ou non, sur roche affleurante », caractérisé par des sols très superficiels non favorables à la production forestière.

Groupe 2 : « Narses, sagnes ou tourbières boisées ou non, en fond de vallon ou sur relief plat », caractérisé par des contraintes liées à l'engorgement des terrains et donc un choix limité au niveau des essences adaptées à ce contexte.

Groupe 7 : « Landes, peuplements résineux ou feuillus en conditions moyennes, en dessous de 1200 mètres d'altitude ». Les caractéristiques de ce groupe sont très proches de celles du groupe 10.

Groupe 8 : « Landes, peuplements résineux ou feuillus en conditions favorables, en dessous de 1200 mètres d'altitude ». Il s'agit de stations que l'on peut retrouver dans des conditions favorables à l'accumulation d'eau et d'éléments minéraux : combes, replats sur le versant, bas de pente. Ces stations sont très fertiles et les hauteurs des arbres mesurées dans ces contextes peuvent être conséquentes (25 mètres).

2.5 La faune, la flore, la richesse écologique

La richesse écologique de cette partie de la Margeride est liée à la mosaïque des milieux forestiers, agricoles et aquatiques présents dans ce secteur. On dénombre de nombreux petits cours d'eau.

La faune et la flore sont diversifiées. Sans être exhaustif, on peut citer le chevreuil, le cerf, le milan royal, la perdrix, le lièvre pour les espèces animales, le sorbier des oiseleurs, l'alisier blanc, le bouleau, la callune, l'églantier, l'épilobe en épi, les genêts purgatif et à balai pour les espèces végétales.

Il n'y a aucun site Natura 2000 sur cette partie du département de la Lozère. La biodiversité « ordinaire » y est abondante mais les habitats d'intérêt communautaire et les espèces protégées sont assez rares ou non identifiés.

2.6 Les dégâts de gibier

Des dégâts de gibiers ont été constatés sur l'ensemble du périmètre de l'association, principalement sur des jeunes sujets de douglas ou mélèze. Ces dégâts prennent la forme de frottis de chevreuil ou d'écorçage de cerf.

Des abrouissements ont également été notés sur des pousses de hêtre. Toutefois, une part non négligeable de ces abrouissements est à imputer aux bovins qui pâturent dans nombre de parcelles forestières.

Les peuplements déjà constitués représentent actuellement un faible enjeu face aux dégâts de cervidés mais les jeunes plantations en souffrent particulièrement. Les projets de boisement et reboisement à venir devront faire l'objet de protection.



Frottis, Sainte-Colombe-de-Peyre (Garaud, 2013)

A noter que de nombreux espaces ouverts à vocation agricole jouxtent les parcelles boisées et peuvent donc servir de gagnage pour les cervidés.

2.7 Le contexte phytosanitaire

Sur l'ensemble du périmètre de l'ASLG, les problèmes phytosanitaires sont peu nombreux. On note des cas de figure différents selon les essences.

En ce qui concerne l'épicéa, le fomès (pourriture de cœur) est souvent présent. On note également la présence d'insectes sous-corticaux (insectes qui viennent creuser des galeries sous l'écorce des arbres) : dendroctone et attaques épisodiques mais de faible ampleur de typographe et de chalcographe.

Le point le plus problématique concernant l'épicéa reste surtout l'inadéquation de l'essence aux stations les plus sèches (sommets ou secteurs à faible profondeur de sol) avec des houppiers peu fournis et des risques d'attaques parasitaires ci-avant décrites.

Pour le pin sylvestre, essence la plus fréquemment rencontrée localement, les problèmes sanitaires sont rares car l'essence est très rustique, résistante et bien adaptée au territoire. On note de rares attaques épisodiques de pissode et/ou d'hylésine, notamment suite à des volis ou chablis importants (arbres cassés ou renversés par la neige ou le vent). Il est possible d'observer fréquemment du chancre à cronartium mais de façon éparse et qui induit des dessèchements de cime, voire la mort de l'arbre.

Des dégâts de gelée tardive sont possibles certaines années sur le hêtre et le sapin (sur le frêne également mais davantage aux abords des villages ou au bord des routes).

Aucun autre problème majeur n'a été recensé hormis le dépérissement des quelques derniers sapins de Vancouver (grandis) du secteur.

2.8 Les enjeux environnementaux et paysagers

Le territoire est caractérisé par la mosaïque de milieux forestiers et agricoles, mosaïque qu'il convient de maintenir car il est caractéristique de la région. D'autre part, le chemin de Grande Randonnée n°65, appelé également Chemin de Saint Jacques de Compostelle, traverse le territoire. A proximité de ce chemin très fréquenté, il faudra dans la mesure du possible essayer de respecter le paysage et la qualité des chantiers.

2.9 Les incendies

La zone est peu concernée par les risques incendie. Il peut cependant parfois y avoir des accidents, notamment lors de débordements d'écobuage en période hivernale.

2.10 Les risques naturels

Les risques naturels sont relativement limités sur le territoire de l'ASLG des forêts de la Terre de Peyre.

TROISIEME PARTIE LE MILIEU HUMAIN

3.1 Les enjeux économiques

Le territoire des forêts de la Terre de Peyre est dynamique du point de vue de la filière bois. Plusieurs unités de transformation sont en activité dans un rayon de moins de 20 km autour des communes concernées. Ces unités transforment différentes qualités (bois d'industrie, qualité emballage, parqueterie, menuiserie, piquets et poteaux) et s'approvisionnent majoritairement avec du pin sylvestre, essence dominante sur le territoire de l'association.

Les épicéas, deuxième essence représentée en termes de surface sur le territoire de l'ASLG, ainsi que les mélèzes, sapins et douglas sont des produits qui trouvent actuellement des voies de valorisation intéressantes. Les transformateurs évoqués ci-dessus sont susceptibles de les acquérir mais d'autres acquéreurs potentiels plus lointains peuvent également être démarchés.

Quant aux bois feuillus, ceux rencontrés sur les parcelles de l'ASLG sont de qualité bois de chauffage. Un réseau d'exploitants de ce type de produit existe localement ainsi que dans les départements limitrophes. Leur écoulement ne devrait pas poser problème.

Nature des produits ligneux	Possibilités d'écoulement actuelles				
	Facile	Intermédiaire	Difficile	Local	Régional
FEUILLUS					
Bois de chauffage / piquet	X			X	
Bois d'œuvre	Sans objet				
RESINEUX					
Bois d'œuvre	X			X	X
Bois d'industrie	X			X	X

3.2 La chasse

Organisation de la chasse

Les 10 communes de l'ASLG des forêts de la Terre de Peyre sont réparties sur 2 unités de gestion (UG), soit :

- La Blatte (19 000 ha pour l'UG) pour Le Buisson ;
- La Margeride pour tout le reste (35 000 ha).

En ce qui concerne l'organisation et la structuration des territoires de chasse nous avons affaire sur cette zone à des chasses communales (presque toutes les communes) voire intercommunales (Le Buisson avec Saint-Léger-de-Peyre, Antrenas, Saint-Laurent-de-Muret, Marvejols...).

On ne note que très peu de chasses privées représentatives dans ce secteur (une à Fontans, une à Rimeize et une dernière à Prinsuejols).

Une commune est concernée par une chasse « banale », c'est-à-dire sans aucune structuration de territoire (situation presque unique) : il s'agit de Recoules de Fumas.

La dynamique de la pratique de la chasse est encore favorable en général mais sur certaines communes comme Serverette par exemple il ne reste plus qu'une vingtaine de pratiquants. Sur d'autres communes, le phénomène arrivera tôt ou tard (important pour la réalisation future des plans de chasse).

Cas particulier des cervidés

Situation pour le chevreuil :

- UG de la Margeride : les effectifs sont stables depuis de nombreuses années, les densités moyennes sont en accord avec les capacités d'accueil d'un biotope comme celui rencontré sur cette zone sans taillis, avec peu de ronciers et une couverture en résineux prédominante (source FDC 48). *Sans prendre beaucoup de risques nous pouvons prédire que cette situation n'évoluera guère* (source FDC 48).

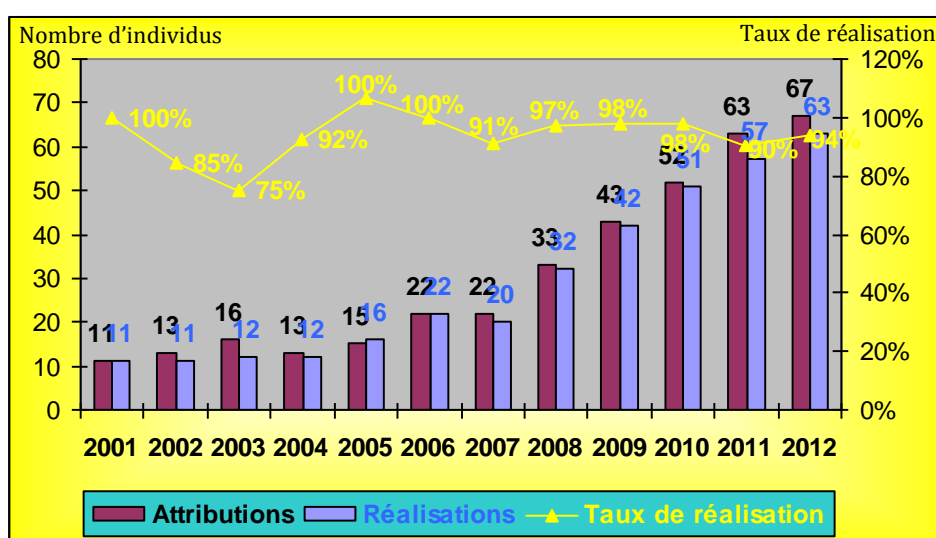
Plan de chasse : 215 animaux attribués pour pratiquement 100% de réalisation.

- UG de La Blatte : Malgré une typologie de biotope plus favorable, le chevreuil sur cette UG ne se porte pas mieux qu'en Margeride et les effectifs semblent diminuer légèrement. La présence du loup peut générer temporairement et localement des baisses sensibles de cette espèce.

Plan de chasse : 156 animaux attribués pour pratiquement 100% de réalisation.

Situation pour le cerf :

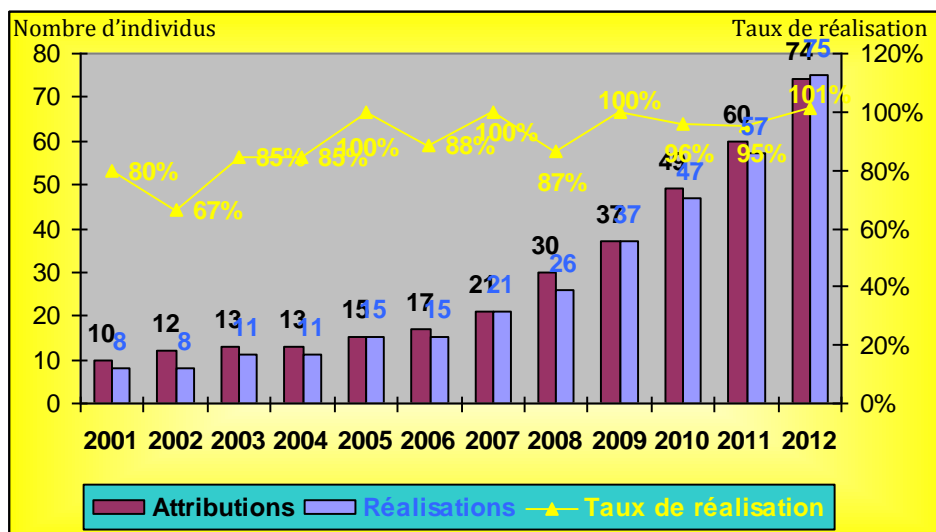
- UG de la Margeride :



Graphique. Unité de population de la Margeride / Haut-Gévaudan

Les effectifs sont en augmentation régulière. Une partie des communes qui figurent sur le graphique constitue le cœur du Groupement d'Intérêt Cynégétique (GIC) cerf de la Margeride ; sur cette zone la tendance est stable depuis 3 ans ; en effet l'augmentation constatée l'est essentiellement en périphérie de ce territoire jusqu'aux limites du Mont Mouchet. Fontans est la commune la plus concernée. L'A75 peut être considérée comme une barrière presque infranchissable. Sur le Fau de Peyre, quelques individus sont présents. Leur dynamique est influencée par les vallées du Bés et de la Truyère dans le Cantal (essentiellement au milieu du Truc de l'Homme). Les attributions 2013/2014 sont en nette augmentation avec 79 animaux (+18%).

- UG de la Blatte :



Graphique. Unité de population de la Blatte

C'est sur cette zone que les effectifs sont les plus importants du Nord Lozère, même si les communes concernées par l'ASLG des forêts de La Terre de Peyre ne figurent qu'en extrême périphérie du noyau de population qui se trouve aux Salces. Toutefois, sur le Buisson et Prinsuejols les animaux sont présents et tendent à y demeurer, depuis peu, tout au long de l'année. L'objectif actuel est de stabiliser en l'état cette population.

Toutes les communes concernées disposent d'un plan de chasse « cerf » à l'exception de La-Chaze-de-Peyre et de Sainte-Colombe-de-Peyre.

Sur ce secteur également, les attributions 2013/2014 sont en forte progression avec 100 animaux (+33%).

Autres espèces chassables

Le sanglier :

Sur les deux UG, les effectifs de sangliers sont faibles et moyennant quelques pics de temps à autres selon les années, cette situation devrait perdurer longtemps d'après la fédération des chasseurs.

Le petit gibier sédentaire :

Les territoires sont dynamiques, notamment pour la gestion du lièvre et de la perdrix :

- GIC des perdrix du Haut Gévaudan : Le Fau, Aumont, Rimeize, Fontans, Serverette, Javols, St Sauveur (interdiction de tir temporaire, gestion des tableaux de chasse, aménagements spécifiques, contrôle des prédateurs, lâchers sur les zones « vides »...)
- GIC des perdrix de la Margeride : Ribennes et St Gal
- GIC du lièvre de la Margeride : Rimeize, Fontans et Serverette (limitation des jours de chasse, gestion unique des populations « naturelles »...).
- Zone en Plan de Gestion Approuvé pour le Lièvre : Le Fau, La Chaze (retard de l'ouverture, gestion des réserves, aménagement du territoire, contrôle des prédateurs, suivis...).

Les migrateurs :

Le territoire de l'ASLG est intéressant pour accueillir les premiers effectifs de bécasses migratrices. Quelques communes peuvent correspondre à des sites de nidification (assez rare en France) comme Sainte-Colombe-de-Peyre, La Chaze-de-Peyre, Le Buisson, Le Fau et Prinsuejols.

La présence encore assez marquée de sorbiers des oiseleurs facilite les haltes migratoires de toutes les espèces de turdidés (grives), ce qui devient de plus en plus rare sur nos territoires. Les arbres en limite de parcelles agricoles, qui présentent souvent une proportion de sorbiers, sont souvent arrachés, diminuant de fait la capacité d'accueil pour les oiseaux qui se nourrissent des baies.

3.3 Le pâturage

Le territoire de l'ASLG des forêts de la Terre de Peyre est particulièrement dynamique du point de vue agricole.

Aussi, une grande partie des parcelles concernées par le présent document est pâturée, principalement par des bovins et minoritairement par des brebis. Ce pâturage est plus ou moins important selon les zones, tant en nombre de bêtes qu'en temps passé par ces dernières sur les parcelles.

Du point de vue forestier, cette activité n'est pas sans impact. En effet, sur les zones les plus intensément pâturées, aucune régénération naturelle n'apparaît (piétinement, abroustissement). Il est de même illusoire de tenter d'implanter une régénération artificielle en présence de bétail.

Ainsi, pour concilier l'activité pastorale avec l'enjeu forestier, deux solutions principales sont envisageables : diminuer fortement la pression de pâturage lorsqu'il y a un enjeu de régénération (à exclure toutefois pour des plantations) ou mettre en défens la parcelle concernée en la clôturant.

Seuls les projets de plantations sont immédiatement concernés par cette réflexion. Elle apparaîtra dans la durée sur les autres parcelles. La volonté de maintien du couvert forestier formulée par de nombreux propriétaires sera notamment conditionnée par la gestion de cette pression pastorale.

En outre, l'important réseau de clôtures mis en place pour l'activité agricole est un aspect à prendre en compte dans l'exploitation forestière. Il faudra en effet veiller à ne pas dégrader ces installations lors des coupes et travaux et l'ouverture de certains passages sera peut-être nécessaire.



Pâturage en forêt, Sainte-Colombe-de-Peyre (Garaud, 2013)

3.4 La fréquentation de la forêt

La mosaïque de milieux agricoles et forestiers ainsi que le bon développement du réseau de desserte sur le territoire rend les parcelles forestières globalement très accessibles. Toutefois, à l'exception de quelques parcelles situées à proximité immédiate du chemin de grande randonnée n°65, la fréquentation est essentiellement exercée par les locaux.

La chasse, la cueillette de champignons et des autres produits que peuvent offrir le milieu forestier (framboises, myrtilles, mûres...) sont les principales activités pratiquées sur les parcelles de l'ASLG des forêts de la Terre de Peyre.

La forêt de la MFREO (Maison familiale rurale d'éducation et d'orientation) de Javols est un cas particulier. En effet, elle dispose notamment d'un parcours conçu pour les archers avec des cibles disséminées au sein de la propriété.

3.5 Les enjeux sociaux liés à la forêt

Très peu d'éléments d'importance patrimoniale ont été recensés sur les parcelles forestières de l'association. A l'exception du chemin de grande randonnée n°65 et du Roc de Peyre, qui sont des sites particulièrement fréquentés, la forêt de l'ASLG ne présente pas de fort enjeu social.

QUATRIEME PARTIE LES EQUIPEMENTS DE LA FORET

4.1 La voirie

L'activité agricole très présente sur le territoire de l'ASLG des forêts de la Terre de Peyre engendre notamment un très bon réseau de desserte. Une majorité de parcelles est ainsi accessible aux camions et la quasi-totalité aux engins d'exploitations.

Seules quelques pistes d'exploitations seront à ouvrir ou à rouvrir, la plupart ne nécessitant pas la mise en œuvre de lourds travaux de terrassement mais simplement un travail à la lame par un engin de débardage. En outre, pour ces créations de desserte, le point crucial sera l'obtention de l'accord des propriétaires des parcelles traversées.

Type de voirie	Longueur en km		Observations
	Voies privées	Voies publiques	
Routes goudronnées		20,345	Certaines sont des routes départementales
Piste accessible aux camions		50,722	En grande majorité accessibles aux grumiers et en bon état
Piste principale d'exploitation	36,14		Globalement en bon état et accessibles aux engins d'exploitation
Total	36,14	71,067	

4.2 Les places de dépôt

Les parcelles incluses dans l'ASLG sont de manière générale proches de places de dépôts existantes. Les quelques places de dépôts qui seraient à aménager peuvent l'être en abattant quelques arbres, sans travaux de terrassement. Seule une création est programmée pendant la période d'application du présent PSG.

En revanche, dans le contexte particulièrement agricole du secteur, certaines places de dépôts peuvent être soumises à des contraintes, notamment les prairies de fauches ou les pâtures. Il conviendra donc de prévoir l'exploitation en accord avec le fermier présent afin qu'elle soit organisée pendant une période déterminée en commun.

En outre, toutes les places de dépôts n'appartiennent pas aux propriétaires des parcelles de l'ASLG.

Ainsi, elles ont été recensées, matérialisées sur les différentes cartes et classées de la sorte :

- En vert : ces places de dépôts sont situées sur des parcelles appartenant aux adhérents de l'association, sans contrainte agricole particulière. Elles peuvent donc théoriquement être utilisées facilement.
- En orange : ces places de dépôts ne sont, au vu des données disponibles pour la rédaction du présent PSG, pas propriété des adhérents de l'ASLG. Ainsi, l'autorisation d'un tiers sera nécessaire à leur utilisation.
- En jaune : l'utilisation de ces places de dépôts peut être soumise à contrainte, notamment, comme cité plus haut, parce-qu'elles sont situées sur des espaces agricoles.

4.3 Les équipements de protection contre les incendies

Le risque incendie étant limité sur le territoire de l'ASLG des forêts de la Terre de Peyre, aucun élément spécifique n'est recensé.

En revanche, l'important réseau de desserte ainsi que la présence de nombreux points d'eau constituent des éléments de protection non négligeables contre de potentiels incendies.

On notera également la présence au sein ou à proximité du périmètre de l'ASLG des centres de secours d'Aumont-Aubrac, Serverette, Marvejols, Rieutord-de-Randon et Saint-Chély-d'Apcher.

4.4 Les équipements cynégétiques

Deux miradors et un agrainoir ont été recensés au sein des parcelles de l'association. Au vu des surfaces concernées, cela ne constitue pas une densité d'équipements importante.

4.5 Les équipements sylvopastoraux

De nombreux équipements sylvopastoraux ont été identifiés sur les parcelles de l'association, prenant principalement la forme de clôtures maillant le territoire. Comme précisé dans le paragraphe 3.3, ces éléments seront à prendre en compte lors des futures exploitations.

Quelques fontaines ou abreuvoirs ont également été recensés.

4.6 Les équipements touristiques

Le chemin de grande randonnée n°65 est le seul équipement touristique qui concerne directement certaines parcelles de l'ASLG des forêts de la Terre de Peyre.

CINQUIEME PARTIE

LES PEUPELEMENTS FORESTIERS

5.1 Historique de la forêt et de sa gestion

Les parcelles forestières de l'ASLG des forêts de la Terre de Peyre ont des origines diverses (acquisitions récentes, patrimoine familial...) mais la majorité d'entre-elles ont un point commun : aucune véritable action de gestion forestière n'y a été menée. En effet, à l'exception de quelques propriétés, les seules actions menées au sein de ces parcelles sont la récolte de bois mort, dépourissant ou de chablis, principalement lorsque les parcelles ont également une vocation pastorale.

En outre, de nombreux « petits » propriétaires étaient dans l'incapacité d'intéresser de potentiels acquéreurs de bois en raison de la faible surface concernée.

L'un des objectifs de l'association est précisément de lancer une dynamique de gestion forestière en fédérant les propriétaires, notamment en créant des lots plus attractifs pour les acheteurs.

5.2 Analyse de l'application du plan simple de gestion précédent

Seule une propriété dispose d'un PSG en vigueur au sein de l'ASLG des forêts de la Terre de Peyre. Il s'agit de la forêt de la Maison familiale rurale et d'orientation (MFREO) de Javols.

La plupart des actions programmées a été mise en œuvre, en totalité ou pour partie.

Au niveau plus global de l'association, le présent PSG est le premier document de gestion durable établi.

5.3 Parcellaire forestier

Aucun parcellaire forestier n'a été mis en place au niveau de l'ASLG. Les actions programmées pour la période d'application du présent PSG sont déclinées par propriétaire et lorsque nécessaire par parcelle cadastrale.

Seule la forêt de la MFREO dispose d'un parcellaire forestier en raison de l'importante surface concernée (consultable dans la fiche propriétaire).

5.4 Les essences forestières

Les parcelles de l'ASLG des forêts de la Terre de Peyre présentent une certaine diversité d'essences forestières.

L'essence résineuse dominante est le pin sylvestre, principalement issu de boisements naturels. Il constitue environ 60 % de la surface boisée. L'épicéa est la deuxième essence résineuse mais est présent en bien moindre proportion (21 %). Les autres essences résineuses sont le mélèze, le sapin et le douglas.

Les peuplements feuillus ne sont que faiblement représentés au sein des parcelles. Ils ne constituent en effet que 8 % de la surface boisée. Le hêtre et le bouleau en sont les principaux constituants. Le chêne, le frêne, les érables et les sorbiers sont minoritaires. Il semble toutefois important de préciser que le hêtre est dans une dynamique favorable et s'étend sur le territoire de l'ASL. Il est fort probable qu'il constitue à l'avenir une part plus importante des peuplements forestiers.

5.5 Les types de peuplement

Les types de peuplements décrits ont été déterminés à partir de la typologie fournie par le cahier des charges établi par l'association.

Cette typologie associe directement des critères d'âge (jeune futaie, futaie d'âge moyen...) à des structures de peuplement (composition en petits bois, bois moyens et gros bois). Les dénominations des types de peuplements se sont ainsi avérées erronées. En effet, les boisements n'ayant que très rarement fait l'objet de gestion, les dimensions des bois sont peu souvent représentatives de l'âge du peuplement. Pour exemple, de nombreuses parcelles de pin sylvestre sont classées en « futaie d'âge moyen » car les bois présentent des diamètres moyens compris entre 25 et 30 cm alors que ces derniers peuvent avoir près de 80 ans.

La typologie utilisée est donc à considérer en fonction des dimensions des bois, la classe d'âge indiquée étant peu représentative :

- Jeune futaie : dominance de petits bois (15 à 20 cm de diamètre moyen) ;
- Futaie d'âge moyen : stade petits bois – bois moyens (25 à 35 cm de diamètre moyen) ;
- Futaie adulte : stade bois moyens – gros bois (diamètre moyen supérieur à 35 cm).

Les peuplements de pin sylvestre font l'objet d'une sous-typologie inhérente à la qualité des bois présents. Lorsqu'un peuplement est décrit avec un « - » (pour exemple : 31- ou 41-), cela signifie que la majorité des bois à une qualité effective ou potentielle « trituration ». Lorsque c'est un « + » qui s'ajoute au deux chiffres (31+ ou 41+), les bois présentent en revanche, une proportion supérieure à 5 % de qualité potentielle ou réelle supérieure à de « l'emballage » (Perches, poteaux, charpente, menuiserie). Enfin, lorsqu'aucune précision n'apparaît à la suite des deux chiffres (31 ou 41), la majorité des bois est de qualité « emballage » mais sans qualité supérieure.

46 types de peuplements ont ainsi été recensés. Cette quantité est peu commune pour un PSG mais elle permet une déclinaison relativement précise à l'échelle de la propriété individuelle. La numérotation de chaque type suit une structure commune, le premier chiffre indiquant le type de peuplement et le deuxième (ainsi que le troisième lorsqu'il y a un mélange d'essence) caractérisant l'essence principale.

Type 10. Jeune plantation de résineux divers (<10 ans) – 2,8909 ha

Ce type de peuplement ne concerne qu'un propriétaire au sein de l'ASLG des forêts de la Terre de Peyre. Il est constitué de pin sylvestre, douglas, mélèze et épicéa qui ont été plantés à une densité d'environ 1 200 tiges/ha. La hauteur moyenne est de 3 m mais varie selon les essences.

Type 11. Régénération de pin sylvestre – 6,5799 ha

Ce type de peuplement est souvent naturel mais peut également être issu de plantation. La hauteur moyenne mesurée est de 3 mètres pour une densité majoritairement importante comprise entre 2500 et 3500 tiges/ha. Cette densité est plus rarement faible et peut descendre à 800 à 1000 tiges/ha pour une hauteur moyenne de 1 m. Le pin sylvestre est parfois accompagné par d'autres essences comme l'épicéa, le mélèze, le bouleau, le chêne, le frêne, le hêtre ou le sorbier.

Type 14. Jeune plantation de douglas (< 10 ans) – 0,2937 ha

Ces peuplements sont très peu représentés au sein des parcelles de l'association. Leur hauteur n'excède pas 4 m et leur densité est comprise entre 850 et 2500 plants/ha. Les faibles densités peuvent être volontaires mais peuvent également s'expliquer par une mortalité importante principalement due aux dégâts de cervidés.

Type 15. Jeune plantation de mélèze (< 10 ans) - 1,3774 ha ■

Deux propriétaires sont concernés par ce type de peuplement. La densité y est de 900 à 1600 tiges/ha pour une hauteur moyenne de 50 cm à 1 m. Les dégâts sont parfois importants, principalement dus au bétail et plus minoritairement aux cervidés.

Type 16. Régénération mixte - 0,7670 ha ■

Ce type de peuplement peut présenter différents faciès allant de la régénération naturelle à la plantation. Les essences présentes sont variées : pin sylvestre, épicéa, bouleau, hêtre, sorbier... Les densités sont comprises entre 600 et 1200 tiges/ha pour des hauteurs de 1 à 3 m. Des dégâts dus au bétail ou aux cervidés ont été constatés.

Type 17. Régénération feuillue - 0,2718 ha ■

A l'instar du type de peuplement précédent, ces peuplements peuvent être issus de colonisation naturelle (bouleau, hêtre, frêne, sorbier. Densité : 2500 à 4500 tiges/ha) ou de plantation (érable sycomore, forêt de la MFREO, densité : 900 à 1000 tiges/ha). Les hauteurs mesurées sont variables et s'échelonnent entre 50 cm et 3 m. La plantation d'érables a subi d'importants dégâts dus à des bovins.

Type 20. Gaulis/perchis de résineux divers - 1,4325 ha ■

Peuplement artificiel de douglas, mélèze et pin sylvestre. La densité moyenne constatée est d'environ 2000 tiges/ha pour une hauteur de 5 m. Des regarnis ont été effectués, engendrant une variabilité dans les hauteurs. Les plants ont subi des dégâts parfois conséquents de cervidés.

Type 21. Gaulis/perchis de pin sylvestre - 5,2711 ha ■

Ces peuplements sont en grande majorité naturels. Leur densité comprise entre 2000 et 3500 tiges/ha pour des hauteurs variant de 5 à 7 m. Leur état sanitaire est globalement bon mais les qualités potentielles sont hétérogènes.

Type 22. Gaulis/perchis d'épicéa - 5,8214 ha ■

Ce type de peuplement est exclusivement issu de plantation. Certains propriétaires ont réalisé une première éclaircie en mettant en place des cloisonnements d'exploitation. D'autres n'y sont pas encore intervenus. Les diamètres moyens sont compris entre 10 et 15 cm pour des hauteurs variant de 7 à 10 m. Les volumes moyens estimés s'échelonnent entre 100 et 150 m³/ha. Quelques dégâts de cervidés sont recensés. La forte densité de certains peuplements les rend instables.



Illustration du type 22, Saint-Sauveur-de-Peyre (Garaud, 2013)

Type 23. Gaulis/perchis de sapin pectiné - 1,6438 ha ■

Issu de plantation, ce type de peuplement peine à croître de manière optimale, peut-être en raison de son introduction en pleine lumière. Les hauteurs sont très variables et s'échelonnent entre 3 et 8 m pour des diamètres compris entre 5 et 15 cm. Le volume moyen estimatif est d'environ 100 m³/ha. Quelques dégâts de cervidés ont été constatés.

Type 231. Gaulis/perchis de sapin pectiné sous couvert de pin sylvestre - 3,1008 ha ▨

Les sapins ont dans ce cas été introduits sous un couvert naturel de pin sylvestre à une densité de 1000 à 1800 tiges/ha. Quelques épicéas sont également présents. La croissance des sapins est hétérogène, avec une hauteur moyenne variant de 5 à 9 m. Le diamètre moyen des pins est de 20 cm pour une hauteur d'environ 16 m et un volume moyen à l'hectare de 140 m³.

Quelques dégâts de cervidés sont constatés dans les sapins et des dépérissements épars dans les pins.

Type 24. Gaulis/perchis de douglas - 7,8963 ha 

Plantés à une densité de 1000 à 2500 tiges/ha, les douglas sont bien venants et présentent actuellement des hauteurs moyennes variant de 5 à 7 m. Quelques pins sylvestres et mélèzes ont également été introduits par endroits. Des dégâts épars de cervidés ont été constatés mais l'état sanitaire global est bon.

Type 241. Gaulis/perchis de douglas en mélange avec du pin sylvestre - 0,2809 ha 

Le douglas a vraisemblablement été introduit sous couvert du pin sylvestre. Dans les zones peu denses en pin, sa croissance est bonne avec des hauteurs atteignant 12 m. En revanche, dans les zones où le couvert est important, les douglas n'excèdent pas 5 m de hauteur. Quelques dégâts de cervidés ont été constatés. Le bouleau est également présent. Le volume moyen à l'hectare de douglas est d'environ 25 m³ alors que celui des pins est de 100 m³ avec une hauteur moyenne de 13 m pour un diamètre de 20 cm.

Type 25. Gaulis/perchis de mélèze - 0,5596 ha 

Les mélèzes ont été introduits à une densité moyenne de 1500 à 2000 plants/ha. Ils présentent actuellement une hauteur moyenne de 4m. Des dégâts dus au bétail et aux cervidés ont été constatés, engendrant parfois le dépérissement des tiges.

Type 26. Gaulis/perchis mixte - 4,1446 ha 


Ces peuplements sont constitués principalement de pin sylvestre, bouleau, hêtre et chêne. Les hauteurs sont comprises entre 6 et 12 m pour des volumes moyens à l'hectare de 80 à 110 m³/ha. Des dépérissements sont constatés par endroits, particulièrement lorsque la densité est importante.

Type 27. Gaulis/perchis feuillu - 1,1639 ha 

Ce type de peuplement revêt la forme d'un taillis feuillu où domine le bouleau. Le hêtre est plus ou moins présent selon les secteurs. Les hauteurs moyennes mesurées varient de 5 à 8 m pour un volume moyen d'environ 70 m³/ha. Quelques pins sylvestres sont également présents. L'état sanitaire est globalement bon.

Type 30. Jeune futaie de résineux divers - 3,6528 ha 

Ce peuplement, présent sur une unique parcelle au sein de l'ASL, est constitué principalement de grandis, d'épicéa, de sapin pectiné et de douglas. Quelques hêtres sont présents. Les dimensions constatées sont très variables en fonction des essences et s'échelonnent entre 8 et 18 m de hauteur pour des diamètres compris entre 10 et 25 cm. La densité initiale de plantation est de 2500 tiges/ha. Quelques dépérissements ont été constatés, principalement dus à la concurrence entre les arbres. Aucun travail n'a été mené dans ce type de peuplement.

Type 31. Jeune futaie de pin sylvestre - 77,1405 ha 

Ce type de peuplement est très présent au sein des parcelles de l'association. Il est très majoritairement d'origine naturelle et a rarement été travaillé lors d'opérations sylvicoles. Les seules interventions réalisées se limitent souvent à la récolte de bois secs ou dégradés par le vent ou la neige (chablis, chandelles...).

Les petits bois dominant largement dans ces jeunes futaies (diamètre moyen compris entre 15 et 20 cm) avec parfois quelques bois moyens et plus exceptionnellement de rares gros bois. Les hauteurs varient entre 10 et 18 m selon les conditions stationnelles. Lorsqu'ils ont été préservés par le vent, la surface terrière de ces peuplements est comprise entre 27 et 35 m²/ha pour des volumes à l'hectare s'échelonnant entre 150 et 250 m³.

Les bois sont plus ou moins bien venants et sont discriminés selon la sous-typologie suivante :

Type 31+. Jeune futaie de pin sylvestre bien venante – 50,4598 ha. Le potentiel qualitatif de ces peuplements est intéressant avec une production de bois pour la conception de poteaux ou de menuiserie envisageable pour les plus beaux sujets. Selon les secteurs, le potentiel de production de ces qualités supérieures est compris entre 5 et 20 % du volume marchand sur pied.



Illustration du type 31, Javols (Garaud, 2013)

Type 31. Jeune futaie de pin sylvestre – 23,3836 ha. A vocation à produire principalement de la qualité « emballage ». Le potentiel de production de qualité supérieure est très faible, voire négligeable.

Type 31-. Jeune futaie de pin sylvestre de qualité médiocre – 3,2971 ha. Ces peuplements ne produiront en majorité que des bois de qualité « trituration/papier ». La proportion potentielle de bois pour l'emballage est située entre 10 et 30 %.

Type 32. Jeune futaie d'épicéa commun – 79,0096 ha ■

Ces peuplements sont exclusivement issus de plantations. Ils sont plus ou moins bien venants selon les secteurs, avec des pousses annuelles en hauteur variant de 5 à 40 cm. Les premières interventions sylvicoles ont souvent été réalisées tardivement (parfois pas du tout réalisées) et il en résulte une forte sensibilité du peuplement au vent et à la neige.

Les diamètres moyens varient entre 15 et 20 cm pour des hauteurs moyennes de 10 à 18 m. Les surfaces terrières sont majoritairement comprises entre 34 et 38 m²/ha avec des valeurs extrêmes basse de 30 m²/ha et haute de 42 m²/ha. Le volume à l'hectare de ces peuplements d'épicéas est ainsi compris entre 180 et 300 m³/ha.

La qualité actuelle est relativement faible en raison des petits diamètres et se compose d'une majorité de trituration avec entre 10 et 30 % de qualité emballage et, plus rarement, une petite proportion de qualité fermette. Le potentiel qualitatif de ces peuplements est en revanche très correct puisque les bois, bien que de croissance faible, sont globalement bien conformés, permettant d'espérer à terme une production majoritaire de fermette. Le fomès, présent localement, peut toutefois compromettre ces espérances.



Illustration du type 32, Saint-Sauveur-de-Peyre (Garaud, 2013)

Type 321. Jeune futaie d'épicéa en mélange avec du pin sylvestre – 5,1260 ha ■

Ce type de peuplement est composé d'arbres de diamètres allant de 15 à 20 cm pour des hauteurs de 13 à 16 m. Le volume moyen total est compris entre 130 et 240 m³/ha, la répartition des essences étant variable. Ces peuplements ont souvent subi des dégâts de neige et de tempête et sont pour la majorité en retard d'éclaircie.

Les qualités actuelles des bois sont principalement la trituration et l'emballage avec une faible proportion de fermette ou piquets à poteaux. Si les peuplements se stabilisent à la suite des interventions en éclaircie, une bonne qualité potentielle peut être espérée pour les sujets non dégradés.

Type 33. Jeune futaie de sapin pectiné – 0,2832 ha ■

Ce peuplement n'est présent que sur une très faible surface et dans une pente moyenne de 40%. Il est composé d'arbres dont le diamètre moyen est de 15 cm pour une hauteur comprise entre 12 et 14 m. Aucune intervention sylvicole n'y a été menée depuis la plantation. Le volume

estimatif est d'environ 160 m³/ha. Quelques dégâts de neige et dépérissements ont été constatés.

La qualité actuelle dominante est la trituration. Il est possible d'espérer la production de fermette à long terme mais la station semble néanmoins moyennement fertile.

Type 34. Jeune futaie de douglas – 0,2583 ha ■

Ce type de peuplement est cantonné à une parcelle de l'ASL. La plantation est bien venante et présente un diamètre moyen de 20 cm pour une hauteur comprise entre 12 et 15 m. Le volume estimé à l'hectare est d'environ 210 m³. Un élagage de pénétration a été réalisé. L'état sanitaire global est bon.

La productivité actuelle laisse entrevoir de belles perspectives pour le secteur avec une production potentielle de charpente. La qualité « emballage » est actuellement dominante.

Type 36. Jeune futaie mixte – 15,3530 ha ■

Ce type de peuplement est principalement composé de pin sylvestre, bouleau et hêtre. Quelques chênes, frênes et sorbiers sont parfois présents. Le diamètre moyen mesuré varie de 15 à 20 cm pour des hauteurs s'échelonnant entre 10 et 16 m selon les essences et les secteurs. Le volume moyen estimé est d'environ 160 m³/ha. Quelques dépérissements ont été constatés ainsi que des phénomènes de casse localisés. Ces peuplements n'ont en grande majorité jamais fait l'objet d'intervention sylvicole.

Le débouché actuel du bois feuillu est le bois de chauffage. Les pins présentent des qualités potentielles variables mais globalement moyennes et seraient actuellement valorisables en trituration ou emballage.

Type 38. Jeune futaie de pin à crochets – 0,2591 ha ■

Ce type de peuplement est issu de plantation. Les pins présentent des diamètres de 15 à 20 cm pour des hauteurs de 12 à 14 m. Le volume moyen estimé est de 150 m³/ha. Quelques dépérissements ont été constatés. Aucune intervention n'a été menée dans ce type de peuplement.

La qualité actuelle et potentielle est globalement médiocre (trituration). Les arbres sont flexueux et présentent une branchaison importante.

Type 41. Futaie de pin sylvestre d'âge moyen – 159,0855 ha ■

Ce type de peuplement, à une exception près, est exclusivement d'origine naturelle. Il est très courant au sein des parcelles de l'association et, à l'image du type 31, les seules interventions sylvicoles menées sont bien souvent la récolte de bois secs ou cassés par la neige ou le vent. Ces parcelles sont fréquemment pâturées.

Le diamètre moyen des arbres présents est majoritairement de 25 cm, plus rarement 30 cm et exceptionnellement 35 cm. Les hauteurs moyennes s'échelonnent entre 10 et 22 m avec des volumes à l'hectare compris entre 160 m³/ha et 280 m³/ha.

Les densités constatées sont parfois importantes et une forte concurrence s'exerce entre les arbres. Ainsi, il est possible que certains sujets présentent des pourritures internes lors de l'abattage (non visible au préalable), dépréciant ainsi la qualité des bois.

Les bois sont plus ou moins bien venants et, à l'instar du type 31, sont discriminés selon la sous-typologie suivante :

Type 41+. Futaie de pin sylvestre d'âge moyen bien venante – 131,6198 ha. Le potentiel qualitatif de ces peuplements est intéressant avec une production de bois pour la conception de poteaux ou de menuiserie envisageable pour les plus beaux sujets. Selon les secteurs, la répartition des qualités se fait de la sorte : 20 à 30 % de trituration, 50 à 70 %

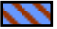


Illustration du type 41+, Javols (Garaud, 2013)

d'emballage, 5 à 20 % de poteaux/piquets et 5 à 10 % de menuiserie.


Type 41. Futaie de pin sylvestre d'âge moyen - 25,9949 ha. A vocation à produire principalement de la qualité « emballage » (> 50 % du volume total). Le potentiel de production de qualité supérieure est très faible, voire négligeable.

Type 41-. Futaie de pin sylvestre d'âge moyen de qualité médiocre - 1,4708 ha. Ces peuplements ne produiront en majorité que des bois de qualité « trituration/papier ». La proportion potentielle de bois pour l'emballage est située entre 10 et 40 %.

Type 412. Futaie de pin sylvestre d'âge moyen avec sous-étage d'épicéa - 2,1674 ha 

L'épicéa a dans ce type de peuplement été introduit sous couvert de pin sylvestre à une densité proche de 900 tiges/ha en moyenne. Les croissances sont hétérogènes selon les secteurs et les hauteurs varient ainsi de 6 à 12 m en fonction principalement de l'importance du couvert des pins. Ces derniers font en moyenne 25 cm de diamètre pour des hauteurs de 12 à 16 m. Le volume moyen estimé pour les pins sylvestres est de 80 m³/ha.

Les épicéas ne sont actuellement valorisables qu'en trituration mais si un travail est réalisé à leur profit, il est possible d'espérer à terme une production de qualité « fermette ». Les pins sont globalement de qualité moyenne.

Type 414. Futaie de pin sylvestre d'âge moyen en mélange avec des douglas - 0,9056 ha 


Ce type de peuplement est constitué d'une plantation de douglas réalisée sous-couvert de pin sylvestre. Seule une parcelle est concernée. Les douglas, encore très majoritairement dominés ont une hauteur moyenne de 12 m pour un diamètre moyen de 20 cm alors que les pins sylvestres font en moyenne 14 m pour un diamètre de 25 cm. La qualité est actuellement répartie de la sorte : 50 % de trituration, 40 % de qualité « emballage », 5 % de perches et 5 % de qualité « charpente ». Le potentiel de production est essentiellement de la charpente pour le douglas et de la qualité « emballage » pour le pin.

Une belle diversité d'essences secondaires a également été introduite en faible proportion : chêne rouge, épicéa et sapin de Nordmann notamment. Le bouleau et le hêtre sont également présents.

Type 42. Futaie d'épicéa d'âge moyen - 5,1055 ha 

Ces peuplements sont globalement bien venant et présentent un diamètre moyen de 25 cm pour des hauteurs variant de 18 à 22 m. Les volumes estimés varient de 220 à 260 m³/ha selon les secteurs. La plupart de ces peuplement a fait l'objet de deux éclaircies, parfois plus. Quelques dégâts de neige ou de tempête ainsi que des dépérissements ont été constatés.

La production de fermette/charpente est l'objectif de ce type de peuplement. Certaines billes présentent déjà une telle qualité mais la majorité d'entre-elles ne restent actuellement valorisables qu'en qualité « emballage », principalement en raison de leurs faibles dimensions.

Type 421. Futaie d'épicéa d'âge moyen en mélange avec du pin sylvestre - 2,4177 ha 

L'épicéa et le pin sylvestre partagent l'étage dominant. Les arbres présentent un diamètre moyen de 25 cm pour des hauteurs variant de 12 à 16 m. Le volume moyen estimé est de 150 m³/ha. Ce type de peuplement, présent sur une seule propriété, est relativement lâche et comporte des trouées où le bouleau et le hêtre se sont implantés.

Le débouché actuel principal est la qualité « emballage ». Il est envisageable d'obtenir à terme des billes d'épicéas de qualité « fermette ». Les pins sont globalement de qualité moyenne.

Type 44. Futaie de douglas d'âge moyen – 1,8117 ha ■

Ce type de peuplement est présent au sein de deux propriétés mais présente deux faciès différents. Celui situé sur les parcelles de la MFREO est constitué d'arbres ayant un diamètre moyen de 25 cm pour des hauteurs de 16 à 18 m avec un volume estimatif de 250 m³/ha. Ce peuplement a déjà fait l'objet d'au moins une éclaircie. Le second est situé chez M. Contival et est assez exceptionnel pour le territoire de l'ASL avec des arbres de 30 cm de diamètre moyen pour une hauteur de 25 m et un volume d'environ 400 m³/ha. Ce dernier n'a jamais fait l'objet d'intervention depuis la plantation. Quelques mortalités sont constatées, principalement en raison de la forte concurrence.

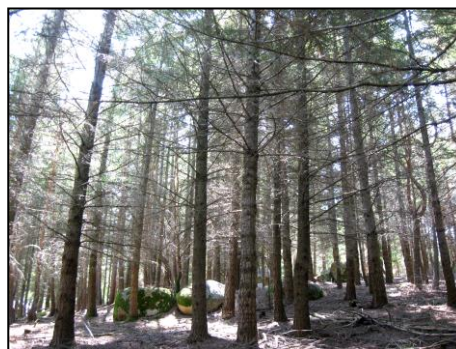


Illustration du type 44, Javols (Garaud, 2013)

La production de charpente est l'objectif de ces peuplements de douglas. Cette qualité est déjà constatée pour certains arbres mais, à l'instar du type 42, la majorité des billes, principalement en raison de leur trop faible diamètre, ne reste actuellement valorisable qu'en qualité « emballage ».

Type 447. Futaie mélangée de douglas et chêne – 0,2064 ha ■

Ce type de peuplement est très localisé et composé de douglas présentant un diamètre moyen de 25 cm pour une hauteur moyenne de 16 m et de vieux chênes de 30 cm de diamètre pour 12 m de hauteur en moyenne. Le volume moyen estimé est de 80 m³/ha pour les feuillus et 110 m³/ha pour les résineux. Certains chênes sont dépérissants.

A l'instar de l'intégralité des feuillus sur le territoire de l'ASL, le débouché unique du chêne reste le bois de chauffage. Les douglas permettent quant à eux d'espérer une production de bois de charpente à moyen terme, la qualité moyenne actuelle étant l'« emballage ».

Type 46. Futaie mixte d'âge moyen – 11,7636 ha ■

Ces peuplements sont principalement constitués de pin sylvestre, de hêtre et de bouleau. Les arbres présentent des diamètres moyens compris entre 25 et 30 cm pour des hauteurs variant de 14 à 18 m selon les essences et les secteurs. Le volume estimé à l'hectare s'échelonne entre 130 et 180 m³/ha. Quelques dépérissements sont constatés mais l'état sanitaire global est bon.

Le bois feuillu est actuellement valorisable en bois de chauffage alors que les pins présentent en grande majorité une qualité moyenne, principalement « emballage », avec une proportion non négligeable de trituration.



Illustration du type 46, Sainte-Colombe-de-Peyre (Garaud, 2013)

Type 47. Futaie feuillue d'âge moyen – 0,3059 ha ■

Ce type de peuplement n'est présent que sur une parcelle et constitue une ripisylve feuillue diversifiée : aulne, chêne, bouleau, frêne... Le diamètre moyen mesuré est de 30 cm pour une hauteur moyenne de 17 m. Le volume estimé est de 160 m³/ha. Quelques dépérissements ont été constatés. Au vu du marché actuel, le seul débouché potentiel pour les bois présents reste le bois de chauffage.

Type 48. Futaie de pin à crochets d'âge moyen – 0,7094 ha ■

Ce type de peuplement est issu de plantation. Aucune intervention sylvicole n'y a été menée. Le diamètre moyen mesuré est de 25 cm pour une hauteur d'environ 11 m. Le volume estimé à l'hectare est de 210 m³. Quelques pins sylvestres ont été recensés en accompagnement.

Les arbres sont flexueux et présentent une importante branchaison. Le débouché pour de tels produits est donc principalement la trituration. Une proportion de qualité « emballage » pourra également être triée.

Type 49. Futaie de sapin de Nordmann d'âge moyen – 1,2228 ha ■

Ce peuplement, présent sur une seule propriété, a été planté en 1965 et est bien venant. Deux éclaircies y ont été menées. Le diamètre moyen mesuré est de 30 cm pour une hauteur d'environ 22 m. Le volume estimé est de 280 m³/ha. L'état sanitaire est bon.

Quelques sapins de Vancouver (Grandis) sont également présents. Ils proviennent du peuplement limitrophe.

Type 51+. Futaie adulte de pin sylvestre bien venante – 0,0864 ha ■

Ce peuplement est unique à l'échelle de l'ASL et présente un caractère exceptionnel. Il est en effet composé d'arbres présentant un diamètre moyen de 35 cm. Certains bois font 45 à 50 cm de diamètre, ce qui en fait le peuplement comportant les plus gros pins sylvestres de l'association, à l'exception de quelques individus isolés dans d'autres parcelles. La hauteur moyenne varie de 18 à 20 m et le volume estimé est de 250 m³/ha. L'état sanitaire est bon.

Certains arbres présentent une belle qualité avec des billes valorisables en déroulage ou menuiserie. La qualité « emballage » reste toutefois le débouché principal.

Type 61. Peuplement lâche de pin sylvestre – 3,9054 ha ■

Les peuplements concernés présentent une faible densité d'arbres vivants. Deux raisons peuvent expliquer cette structure. La première est que la vocation première de ces parcelles et sylvopastorale depuis de nombreuses années. La seconde est que des dégâts successifs de neige et tempête ont atteint très fortement le peuplement. Les arbres présentent des dimensions variées, de 15 à 25 cm de diamètre moyen selon les secteurs pour des hauteurs de 14 à 18 m. Le volume estimé à l'hectare est compris entre 50 et 140 m³/ha.

Les arbres présentent parfois des qualités intéressantes (poteaux, perches, parquets) mais la majorité n'est valorisable qu'en trituration ou emballage.

Illustration du type 61, Javols (Garaud, 2013)



Type 612. Peuplement lâche mélangé de pin sylvestre et d'épicéa – 0,2263 ha ■

Ce peuplement a subi des dégâts de tempête importants qui ont fortement réduit la densité d'arbres. Ceux-ci restent présents principalement par bouquets. Le diamètre moyen mesuré est de 20 cm pour une hauteur variant de 8 à 14 m. Le volume total estimé est de 60 m³/ha.

Les arbres ne sont actuellement valorisables qu'en trituration (majeure partie) et emballage, principalement en raison de leurs faibles dimensions. A long terme, l'épicéa pourra produire des billes de fermette.

Type 66. Peuplement lâche mixte – 0,1315 ha ■

Ce peuplement est un arboretum constitué par le propriétaire. Il est composé de diverses essences résineuses (douglas, mélèze...) et feuillues (bouleau, sorbier...) présentant des dimensions variées. L'objectif est patrimonial.

Type 76. Taillis feuillu en mélange avec des résineux – 3,0182 ha ■

Ce type de peuplement, rencontré sur une seule propriété, est constitué d'un taillis feuillu dominé par quelques résineux épars. Le chêne (60 %) et le hêtre (40 %) sont les principaux constituants feuillus avec un diamètre moyen de 15 cm et une hauteur de 6 à 8 m pour un volume estimé de 50 m³/ha. Quelques gros bois, principalement de hêtre sont présents. Les

résineux (80 % de pin sylvestre, 20 % d'épicéa) présentent un diamètre moyen variant de 15 à 20 cm pour des hauteurs de 8 à 12 m et un volume de 30 m³/ha. La station est sèche et peu productive.

Les feuillus peuvent être valorisés en bois de chauffage mais leurs dimensions sont actuellement à la limite du commercialisable. Les résineux sont aujourd'hui essentiellement valorisables en trituration et, au vu de la station, il est peu probable que les bois atteignent à terme une qualité supérieure à l'emballage.

Type 77. Taillis feuillu ou futaie sur souche – 15,6933 ha ■

Cette catégorie renferme principalement des taillis de hêtre de dimensions variées. Certains comportent une proportion importante de bois de franc-pied (jusqu'à 50 %). Le diamètre moyen varie de 10 à 30 cm pour des hauteurs de 6 à 16 m. Les volumes à l'hectare sont en conséquences très variables : de 80 à 200 m³/ha. Le bouleau est parfois présent en proportions non négligeables et le pin sylvestre apparaît de manière très minoritaire. Certaines parcelles ont fait l'objet d'exploitation en taillis simple plusieurs dizaines d'années auparavant mais globalement, l'activité sylvicole y est très réduite.

Les bois issus de tels taillis sont et seront valorisables uniquement en bois de chauffage.

Illustration du type 77, Sainte-Colombe-de-Peyre (Garaud, 2013)



Type 8. Lande non boisée – 44,5885 ha ■

Ces zones ouvertes peuvent avoir plusieurs origines. Elles peuvent en effet être issues de coupes rases récentes ou de zones pâturées qui n'avaient jusqu'à présent pas de vocation forestière. Aucun arbre n'est présent.

Type 81. Lande boisée en pin sylvestre – 5,9692 ha ■

Ces peuplements sont très souvent issus d'une colonisation naturelle suite à un abandon des terrains ou à une coupe rase (faisant majoritairement suite à des dégâts de tempête). La densité est extrêmement variable, de 400 à 10 000 tiges/ha, pour une hauteur comprise entre 50 cm et 2 m.

Ils peuvent également revêtir la forme de peuplements très lâches où le volume de bois est inférieur à 50 m³/ha.

Type 86. Lande boisée mixte – 1,1803 ha ■

Ces peuplements sont également issus de colonisation naturelle suite à un abandon des terrains ou à une coupe rase (faisant majoritairement suite à des dégâts de tempête). La densité est comprise entre 600 et 4500 tiges/ha pour des hauteurs de 3 à 6 m. Les essences majoritaires sont le pin sylvestre, le bouleau et le hêtre. Le chêne, l'épicéa et le sorbier sont parfois présents mais minoritaires.

Type 87. Lande boisée en feuillus – 1,6618 ha ■

A l'instar du type 81, ce type de peuplement peut provenir d'une colonisation naturelle avec de très jeunes arbres ou être constitué par des arbres plus vieux présentant une très faible densité. Dans le premier cas, la densité est d'environ 2500 tiges/ha pour une hauteur moyenne de 3 m. Dans le second cas, le diamètre moyen mesuré est de 25 cm pour une hauteur d'environ 8 m et un volume à l'hectare estimé de 20 m³. Le bouleau est souvent dominant. Chêne, sorbier, frêne, hêtre et quelques pins sylvestres sont également présents.

Type 96. Plantation de résineux avec des bandes de feuillus – 12,3811 ha ■

Ce type de peuplement est constitué de résineux (majoritaires) introduits entre des bandes de feuillus. Environ une bande feuillue est présente toutes les 4 à 6 lignes résineuses. Le pin sylvestre, l'épicéa et le sapin ont été introduits. Les bandes feuillues sont majoritairement composées de hêtre (dominant) et de bouleau. Quelques mortalités et casses ont été constatées, principalement dans les résineux. Les premières interventions sont en cours dans ces peuplements résineux et la concurrence forte est la principale cause de ces dépérissements. Le diamètre moyen mesuré y est de 20 à 25 cm pour une hauteur variant de 16 à 20 m et un volume estimé de 160 m³/ha. Les feuillus sont très hétérogènes avec des diamètres variant de 20 à 50 cm pour des hauteurs de 12 à 16 m et un volume estimé de 30 m³/ha. Ceux-ci ont parfois fait l'objet de tailles afin de ne pas gêner la croissance des résineux.

Le produit feuillu escompté est le bois de chauffage. Quant aux résineux, même s'il y a actuellement une majorité de qualité trituration et emballage, une production de bois de charpente est envisageable à terme.

SIXIEME PARTIE

OBJECTIFS DU PROPRIETAIRE

6.1 Objectifs

Le Plan Simple de Gestion concerté de l'Association Syndicale Libre de Gestion des Forêts de la Terre de Peyre constitue un document précurseur, indispensable et d'orientation pour les forêts du territoire.

Précurseur car, dans un contexte de morcellement foncier conséquent, il s'agit d'un document concerté à l'échelle d'une cinquantaine de propriétaires forestiers qui désirent mettre en œuvre une gestion mutualisée, partagée autour d'objectifs communs.

Indispensable car il va permettre de mettre en musique les coupes et les travaux en organisant les regroupements, en rendant possibles les interventions et en permettant d'accéder aux aides.

D'orientation car il précise la philosophie de la gestion forestière sur le territoire de l'ASLG des Forêts de la Terre de Peyre. Ce Plan Simple de Gestion traduit les objectifs partagés et individuels des adhérents, propriétaires forestiers.

Ainsi, les coupes et les travaux préconisés doivent concourir à promouvoir le développement des fonctions économiques, écologique et sociale de la forêt (production de bois, aspects paysagers, protection des sols et des espèces).

Les interventions prévues ont aussi pour objectif d'intégrer la sylviculture à l'activité rurale et agricole par la mise en valeur des forêts locales. Elles auront également pour objectif d'atténuer au maximum les effets du changement climatique, notamment en optimisant les fonctions de séquestration du CO₂ dans les forêts. Dans ce domaine, l'association désire participer activement avec des collectivités et des entreprises à la mise en œuvre d'actions concrètes d'opérations sylvicoles favorables à la séquestration et au stockage du CO₂ au sein des forêts du territoire.

Enfin, ce Plan Simple de Gestion doit permettre l'accès des membres de l'ASLG des Forêts de la Terre de Peyre ou de la population locale à la culture forestière et ses savoirs.

Ces objectifs partagés sont complétés et précisés par les volontés individuelles des propriétaires qui peuvent faire le choix de développer plus particulièrement l'un des axes de la multifonctionnalité forestière : l'économie, l'environnement ou le social.

Deux cartes synthétiques (Cf. annexes) présentent les objectifs prioritaires et secondaires de chaque propriétaire de l'ASLG. Quatre types d'objectifs principaux ont été définis :

- Production de bois ;
- Pastoralisme ;
- Agrément / Patrimoine ;
- Chasse.

6.2 Stratégie de gestion des populations de gibier faisant l'objet d'un plan de chasse

Comme cela est précisé dans le paragraphe 3.2, les populations de chevreuils sont stables et les plans de chasse entièrement réalisés.

En ce qui concerne le cerf, les plans de chasse suivent l'évolution des populations et les attributions sont en augmentation.

Malgré cela, on constate sur le terrain des dégâts parfois importants, notamment sur les plantations et tout particulièrement sur des essences implantées pour la production comme le douglas ou le mélèze. Les dégâts de chevreuils sont constants, ceux dus au cerf sont, à l'instar de sa population, en augmentation.

Il semble donc que l'attribution de bracelets supplémentaires concernant ces deux espèces serait bénéfique pour la production forestière.

Lors des reboisements, il pourra s'avérer nécessaire d'informer la Fédération départementale des chasseurs (FDC) 48 ainsi que les sociétés locales de chasse afin d'intensifier la réalisation des plans de chasse sur les secteurs concernés.

SEPTIEME PARTIE REGLES DE GESTION

7.1 Règles de culture

7.1.1 Règles générales

Trois axes de gestion principaux se dégagent sur le territoire de l'ASLG de forêts de la Terre de Peyre.

Le premier est une volonté de maintenir un couvert forestier continu. Cela se traduit par la mise en œuvre d'une sylviculture dite « irrégulière ». Ce type de sylviculture a pour objectif de respecter l'évolution naturelle de l'écosystème forestier tout en valorisant économiquement les bois produits et en limitant les travaux (opérations déficitaires pour le propriétaire). La gestion de la qualité est un principe de base et se traduit par la réalisation de coupes d'amélioration qui visent à favoriser les plus beaux sujets et donc à améliorer le capital producteur. Ces coupes sont régulières et « douces » (prélèvement d'entre 15 et 25 % du volume sur pied) afin de ne pas mettre en péril la stabilité des peuplements et de maintenir un couvert forestier continu. Chaque coupe prend ainsi en compte les objectifs suivants : production de bois, structuration du peuplement, régénération, éducation des jeunes arbres et maintien de la biodiversité (respect des essences secondaires, maintien d'arbres morts...). A terme, l'objectif est d'obtenir une forêt « équilibrée » avec des peuplements structurés par différentes catégories de diamètres et d'âge permettant la production de bois de qualité et donc de bonne valeur économique tout en améliorant leur stabilité.

Le deuxième est un traitement régulier. Ce dernier se traduit par des rotations plus longues qu'en irrégulier et un prélèvement plus fort. Lors des coupes, la qualité mais également le volume unitaire sont pris en compte afin d'obtenir des peuplements homogènes. A terme, l'intégralité du peuplement est récoltée. La régénération peut être acquise de deux manières, soit par le biais d'une coupe d'ensemencement visant à tirer profit de la régénération naturelle, soit artificiellement par plantation. Ce type de traitement ne sera appliqué que dans certains peuplements résineux.

Enfin, le troisième type de gestion concerne les parcelles à vocation pastorale. Même si le sylvo-pastoralisme est un enjeu sur de nombreuses parcelles, il sera sur certaines une priorité. Cela se traduit par des prélèvements plus forts lors des coupes et par un travail au profit des arbres les plus équilibrés. Cela devrait permettre de retrouver une couverture herbacée plus conséquente et favoriser le pâturage tout en produisant du bois.

De manière générale, les diamètres d'exploitabilité (à 1,30 m) suivants sont fixés pour les principales essences de production. Ces diamètres sont donnés pour des stations fertiles permettant une bonne croissance des arbres. Il est fort probable que nombres de peuplements, notamment d'épicéas, n'atteindront pas ces dimensions.

- Epicéa et Grandis : 50 cm ;
- Pin sylvestre : 45 cm ;
- Mélèze, sapin de Nordmann et sapin pectiné : 60 cm ;
- Douglas : 70 cm ;
- Hêtre : 45 cm ;

7.1.2 Règles de culture par type de peuplement

Les règles de culture sont déclinées dans chaque fiche propriétaire sous forme du tableau de coupes et travaux. Aussi, pour plus de lisibilité, celles-ci seront dans le paragraphe qui suit décrites par type de structure (1, 2, 3, 4), en regroupant les essences.

Types 10, 11, 14, 15, 16 et 17. Régénération ou jeune plantation

Ces peuplements sont très récents. Ainsi, la première intervention sera effectuée en fin de programmation du PSG et consistera en une première éclaircie. Celle-ci aura pour objet principal de réaliser des cloisonnements d'exploitation tous les 15 m afin de préparer les coupes futures. Le prélèvement sera compris entre 20 et 25 %.

Pour le type 11, une opération de dépressage est prévue lorsqu'elle apparaît indispensable.

Selon les propriétaires et les taux de mortalité constatés, des regarnis pourront être effectués en début de PSG. Des dégagements sont également prévus lorsque nécessaires pour les plantations les plus récentes.

Types 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26 et 27. Gaulis/perchis

Ces types de peuplement étant relativement jeunes, la durée de programmation du présent PSG ne permet pas d'orienter dès à présent les boisements vers un traitement régulier ou irrégulier. Ainsi, les premières opérations seront identiques, quel que soit l'objectif recherché.

Une première éclaircie permettant la mise en place de cloisonnements sera tout d'abord effectuée avec un prélèvement compris entre 15 et 25 % selon les secteurs.

Pour les peuplements les plus productifs et les moins jeunes, une seconde intervention est programmée pendant la période d'application du présent PSG, avec une rotation de 10 ans. L'ensemble des peuplements concernés est traité en irrégulier. Cette seconde intervention sera donc une coupe d'amélioration réalisée au profit des tiges les mieux conformées. Là encore, le prélèvement sera compris entre 15 et 25 %.

Type 231, 241 et 414. Plantations sous-couvert de pin sylvestre

La première opération consistera en la mise en place de cloisonnements couplée à un léger relevé de couvert pour favoriser la croissance des plants introduits. Ces peuplements seront traités avec une rotation de 10 ans. La première intervention, à l'exception des tiges situées sur les cloisonnements, ne concernera que le couvert de pins.

La deuxième intervention aura quant à elle pour but de travailler dans le couvert de pins mais également dans les essences de l'étage dominé. Le travail sera effectué au profit de la qualité (rectitude et fine branchaison) et le mélange d'essences sera favorisé. Le prélèvement sera compris entre 15 et 25 %.

Types 30, 31, 32, 33, 34, 36, 38 et 321. Jeunes futaies

Traitement irrégulier

Ces types de peuplement seront parcourus en coupe d'amélioration avec une rotation de 10 ans. Selon les contextes, le prélèvement sera compris entre 15 et 25 % au profit des tiges les mieux conformées. Lorsque ces futaies ont subi des dégâts de tempête ou de neige, la priorité sera à la récolte des bois cassés ou chablis encore commercialisables. Si le peuplement n'a jamais fait l'objet d'intervention sylvicole ou si sa configuration ne permet pas en l'état le passage d'un porteur ou d'une abatteuse, la première intervention consistera en la réalisation de cloisonnements tous les 15 m avec, si le peuplement est suffisamment stable, une légère éclaircie sélective dans les bandes boisées. Les essences secondaires seront également maintenues et même favorisées lorsque leur qualité ou leur intérêt représente un enjeu particulier. Dans les peuplements mélangés, ce mélange sera maintenu, le travail étant effectué au profit de la qualité sans essence objectif.

Traitement régulier

La rotation sera de 12 ans avec des prélèvements compris entre 20 et 30 %. Là encore, lors de la première intervention, des cloisonnements seront mis en place tous les 15 m et la priorité sera à la récolte sanitaire. Le mélange sera maintenu dans les peuplements composés de plusieurs essences.

Selon les objectifs de chaque propriétaire, certains peuplements pourront être rasés en prévision d'un reboisement.

Traitement sylvo-pastoral

Certains peuplement pourront faire l'objet d'un traitement sylvo-pastoral avec des prélèvements compris entre 20 et 50 % selon les objectifs fixés par le propriétaire. La rotation sera comprise entre 10 et 12 ans selon les zones. Une priorité sera alors donnée à la stabilité des sujets concernés dans le cas d'un prélèvement fort. Selon les souhaits des propriétaires concernés, les rémanents pourront faire l'objet d'un traitement spécifique afin de favoriser la circulation des bêtes et la repousse d'une couverture herbacée (mise en andain, broyage...).

Types 41, 42, 44, 46, 47, 48, 49, 412, 421 et 447. Futaies d'âge moyen

Traitement irrégulier

Ce type de peuplement sera parcouru en coupe d'amélioration avec une rotation de 10 ans. Selon les contextes, le prélèvement sera compris entre 15 et 30 % au profit des tiges les mieux conformées. Lorsque ces futaies ont subi des dégâts de tempête ou de neige, la priorité sera à la récolte des bois cassés ou chablis encore commercialisables. Si le peuplement n'a jamais fait l'objet d'intervention sylvicole ou si sa configuration ne permet pas en l'état le passage d'un porteur ou d'une abatteuse, la première intervention consistera en la réalisation de cloisonnements tous les 15 m avec, si le peuplement est suffisamment stable, une légère éclaircie sélective dans les bandes boisées. Les essences secondaires seront également maintenues et même favorisées lorsque leur qualité ou leur intérêt représente un enjeu particulier. Dans les peuplements mélangés, ce mélange sera maintenu, le travail étant effectué au profit de la qualité sans essence objectif.

Traitement régulier

La rotation sera de 12 ans avec des prélèvements compris entre 20 et 30 %. Là encore, lors de la première intervention, des cloisonnements seront mis en place tous les 15 m et la priorité sera à la récolte sanitaire. Le mélange sera maintenu dans les peuplements composés de plusieurs essences.

Selon les objectifs de chaque propriétaire, certains peuplements pourront être rasés en prévision d'un reboisement.

Traitement sylvo-pastoral

Certains peuplement pourront faire l'objet d'un traitement sylvo-pastoral avec des prélèvements compris entre 20 et 50 % selon les objectifs fixés par le propriétaire. La rotation sera comprise entre 10 et 12 ans selon les zones. Une priorité sera alors donnée à la stabilité des sujets concernés dans le cas d'un prélèvement fort. Selon les souhaits des propriétaires concernés, les rémanents pourront faire l'objet d'un traitement spécifique afin de favoriser la circulation des bêtes et la repousse d'une couverture herbacée (mise en andain, broyage...).

Type 51+. Futaie adulte de pin sylvestre bien venante

Le caractère exceptionnel de ce peuplement fait de sa conservation une priorité. Il sera donc parcouru par de légères coupes d'amélioration (15 % du volume sur pied) avec une rotation de 10 ans. L'accent sera mis sur la récolte des arbres présentant des problèmes sanitaires. Un travail sera également réalisé au profit des plus jolis bois en éliminant les tiges réellement gênantes à leur croissance.

Type 61, 612. Peuplements lâches résineux

Régénération artificielle

Certains de ces peuplements sont trop endommagés pour espérer une reconstitution en conservant des semenciers sur pied. Ils seront donc rasés et un reboisement sera prévu dans l'année suivant la coupe. La protection des plants est indispensable. Des dégagements sont programmés aux années n+1 et n+3 et seront réalisés si nécessaires (forte concurrence de la végétation).

Régénération naturelle

Certains peuplements présentent des arbres plus stables qui sont en capacité d'ensemencer les trouées. Une récolte des arbres dépérissants et endommagés sera ainsi mise en œuvre et des

coupes sanitaires/d'amélioration seront programmées avec une rotation de 10 ans (prélèvement visant à conserver à minima 50 à 100 semenciers à l'hectare). Pour obtenir la régénération naturelle, un défeutrage localisé (à l'aide de la lame de l'engin qui effectuera le débardage lors de la première coupe) sera mis en œuvre afin de décaper superficiellement le sol et faciliter l'implantation des semis.

Evolution libre

Enfin, une partie de ces peuplements ont une vocation sylvopastorale. Ils seront ainsi laissés à évolution libre.

Type 66. Peuplement lâche mixte

De type arboretum à vocation d'agrément, ce type de peuplement ne fait pas l'objet d'opérations programmées dans le présent PSG. En effet, il sera exclusivement entretenu par son propriétaire.

Type 76. Taillis feuillu en mélange avec des résineux

Ce type de peuplement est localisé sur des stations peu fertiles. Un balivage sera engagé dans le taillis afin de le convertir en futaie sur souche. Ce balivage sera progressif (effectué en plusieurs coupes) avec une rotation de 15 ans. A l'occasion de ces opérations de balivage, une légère coupe d'amélioration sera menée dans les résineux lorsqu'ils entrent en concurrence. Le prélèvement total en volume sera compris entre 15 et 25 % selon les secteurs. Le mélange d'essences sera maintenu et favorisé. L'enjeu de production est relativement faible.

Type 77. Taillis feuillu ou futaie sur souche

Ce type de peuplement sera traité en amélioration avec une rotation des coupes de 10 ans. Lors des opérations de coupe, un balivage sera prioritairement effectué dans les cépées, l'objectif étant d'obtenir à terme une futaie sur souche. Le travail sera effectué au profit des tiges les mieux conformées en favorisant les tiges de franc-pied. Le prélèvement à chaque passage sera compris entre 15 et 25 % selon les contextes. La qualité actuelle et potentielle des bois ne permet pas, sauf très rare exception, un débouché autre que le chauffage. Les essences secondaires présentes ainsi que les arbres de forte valeur patrimoniale seront maintenus.

Type 8. Lande non boisée

Ces landes sont souvent issues de coupes à blanc réalisées suite à de conséquents dégâts de tempête. Elles seront en conséquence reboisées. Sur certaines parcelles, on veillera à maintenir une zone nue afin d'anticiper la création d'une place de dépôt. Le reboisement pourra être mis en œuvre artificiellement ou naturellement (parfois appuyé par un défeutrage localisé afin d'optimiser l'implantation des semis). Les plantations seront vraisemblablement effectuées après une préparation du sol à la pelle mécanique (création de potets) afin d'optimiser le développement des plants. Les essences principales qui seront introduites devraient être le douglas et le mélèze.

Type 81, 86, 87. Landes boisées

Ces landes boisées peuvent revêtir deux aspects : celui d'une lande en cours de colonisation par les ligneux ou celui d'une lande comportant des arbres épars. Dans les deux cas, elles seront laissées à évolution libre avec, lorsque la productivité est bonne, une première éclaircie en fin de PSG prenant la forme de réalisation de cloisonnements d'exploitation.




















































Type 96. Plantation de résineux avec des bandes de feuillus

Ce type de peuplement sera parcouru en coupes d'amélioration dans les résineux avec une rotation de 10 ans. Un travail sera donc réalisé au profit des tiges les mieux conformées en privilégiant le sapin pectiné lorsqu'il est présent. Le prélèvement sera compris entre 15 et 25 %. Le mélange d'essences sera maintenu. Les feuillus pourront ponctuellement faire l'objet de tailles afin de ne pas mettre en péril la croissance des résineux. Cette opération, mise en œuvre

par la MFREO de Javols, a principalement une vocation pédagogique (formation élagueur-grimpeur).

7.2 Vue globale des parcelles de l'ASLG des forêts de la Terre de Peyre

Types de peuplements

	0 - Pierrier
	10 - Jeune plantation de résineux divers
	11 - Régénération de pin sylvestre
	14 - Jeune plantation de douglas
	15 - Jeune plantation de mélèze
	16 - Jeune plantation mixte
	17 - Jeune plantation feuillue
	20 - Gaulis/perchis de résineux divers
	21 - Gaulis/perchis de pin sylvestre
	22 - Gaulis/perchis d'épicéa
	23 - Gaulis/perchis de sapin pectiné
	231 - Gaulis/perchis de sapin sous-couvert de pin sylvestre
	24 - Gaulis/perchis de douglas
	241 - Gaulis/perchis de douglas en mélange avec du pin sylvestre
	25 - Gaulis/perchis de mélèze
	26 - Gaulis/perchis mixte
	27 - Gaulis/perchis feuillu
	30 - Jeune futaie de résineux divers
	31 - Jeune futaie de pin sylvestre de qualité médiocre
	31 - Jeune futaie de pin sylvestre
	31+ - Jeune futaie de pin sylvestre bien venante
	32 - Jeune futaie d'épicéa
	321 - Jeune futaie d'épicéa en mélange avec du pin sylvestre
	33 - Jeune futaie de sapin pectiné
	34 - Jeune futaie de douglas
	36 - Jeune futaie mixte
	38 - Jeune futaie de pin à crochets
	41 - Futaie de pin sylvestre d'âge moyen de qualité médiocre
	41 - Futaie de pin sylvestre d'âge moyen
	41+ - Futaie de pin sylvestre d'âge moyen bien venante
	412 - Futaie de pin sylvestre d'âge moyen avec sous-étage d'épicéa
	414 - Pin sylvestre d'âge moyen en mélange avec douglas
	42 - Futaie d'épicéa d'âge moyen
	421 - Futaie d'épicéa d'âge moyen en mélange avec du pin sylvestre
	44 - Futaie de douglas d'âge moyen
	447 - Futaie mélangée de douglas et chêne
	46 - Futaie mixte d'âge moyen
	47 - Futaie feuillue d'âge moyen
	48 - Futaie de pin à crochets d'âge moyen
	49 - Futaie de sapin Nordmann d'âge moyen
	51+ - Futaie adulte de pin sylvestre bien venante
	61 - Peuplement lâche de pin sylvestre
	612 - Peuplement lâche de pin sylvestre et d'épicéa
	66 - Peuplement lâche mixte
	76 - Taillis feuillu en mélange avec des résineux
	77 - Taillis feuillu ou futaie sur souche
	8 - Lande non boisée
	81 - Lande boisée en pin sylvestre
	86 - Lande boisée mixte
	87 - Lande boisée en feuillus
	96 - Plantation de résineux avec des bandes de feuillus

7.3 Fiches individuelles

7.4 Tableau synthétique des coupes

7.5 Tableau synthétique des travaux

Fait à Lachapelle-sous-Aubenas, le 4 mars 2014.

Le Président de l'ASLG des forêts de la Terre de Peyre,
Mr Jean-Pierre COMPAIN

Le rédacteur,
Mr Vincent GARAUD

TABLE DES ANNEXES

Annexe 1. Etat des parcelles cadastrales constituant le fonds

Annexe 2. Demande d'agrément au titre des articles L122-7 et L122-8 du code forestier

Annexe 3. Précipitations moyennes annuelles sur le territoire de l'ASL

Annexe 4. Précipitations moyennes en juin-juillet-août sur le territoire de l'ASL

Annexe 5. Températures moyennes annuelles sur le territoire de l'ASL

Annexe 6. Différence entre l'évapotranspiration et les précipitations en juin-juillet-août sur le territoire de l'ASL

Annexe 7. Carte des objectifs prioritaires attribués aux parcelles

Annexe 8. Carte des objectifs secondaires attribués aux parcelles

Annexe 9. Certificats n°11-48-200, 20-91-1996 et 01-91-048

Annexe 1. Etat des parcelles cadastrales constituant le fonds